

MARIE-JOSÉE GAUTHIER

Opinion écrite à l'intention de
L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM),

Concernant la consultation publique pour
le Site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal

Le 06 novembre 2024

Par la présente, je souhaite exprimer mon opposition aux demandes de modification du Plan d'urbanisme et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, portées par l'entreprise Ray-Mont Logistiques (RML). Depuis le début de ses opérations, mais encore davantage si les dérogations sont octroyées, celle-ci met sans aucun doute en danger la santé et la qualité de vie des habitant.es de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'augmentation du trafic routier et ferroviaire, les bruits liés aux impacts des conteneurs, la poussière, la vermine et les autres nuisances qui s'ajoutent à celles déjà provoquées par les activités du Port de Montréal représentent un réel risque pour la santé et l'environnement, sans oublier la destruction du vivant. Le tout, au sein d'un quartier où les conditions de vie des résident.es mettent déjà à mal les déterminants sociaux de la santé. Je m'oppose également au prolongement de l'autoroute Souigny, lequel vise à desservir les intérêts du Port de Montréal et de Ray-Mont Logistiques. L'acceptabilité sociale du projet de Ray-Mont Logistiques est nulle, et aucune cohabitation n'est possible avec la vie paisible du quartier : Ray-Mont doit partir.

Contrairement à ce que laissent entendre les représentant.es de la ville de Montréal lors des séances d'information et de questions réponses des 16 et 17 octobre 2024, il est impératif que la ville de Montréal ne capitule pas devant le poids que représentent les procédures judiciaires intentées contre elle advenant l'échec d'une entente avec l'entreprise : cela équivaut purement et simplement à lancer une invitation à faire de même à d'autres entreprises. S'agissant d'entreprises privées demandant des dérogations ne rencontrant aucune acceptabilité sociale, il s'agit plus particulièrement de laisser entendre qu'une poursuite d'envergure permet d'obtenir les dérogations demandées a contrario de l'intérêt de la population directement concernée et impactée. Au contraire donc, la ville de Montréal ainsi que ses habitant.es ont tout intérêt à ne pas s'incliner devant les intérêts particuliers d'entreprises privées se saisissant du droit de façon abusive - faisant même écho à ce qui est communément appelé une « poursuite-bâillon ». En somme, capituler signifie inviter d'autres entreprises à agir de la même façon et présage la reproduction de la présente problématique de santé publique et environnementale; refuser, c'est au contraire décourager d'éventuelles entreprises à se lancer dans des procédures judiciaires d'envergure.

Une fois les dérogations acceptées (prêtons-nous au jeu d'admettre qu'il en soit ainsi) que pourrons réalistement faire les habitant.es du quartier? Que pourront ils et elles faire lorsque les travaux terminés, l'entreprise opérera à pleine capacité et, cela est aussi à prévoir considérant la demande faite au Ministère de l'environnement, 24h sur 24? Mis à part le fait (comme l'ont admis les représentant.es de la ville le 16 octobre dernier) d'imposer des amendes sans commune mesure avec les profits engendrés par les activités, dont le caractère dissuasif sera pour ainsi dire inexistant, que pourra-t-il être

fait pour amoindrir les conséquences ainsi que les nuisances que nous subissons en continu? Il faut agir maintenant. Pour situer cette urgence d'agir depuis la perspective de la population vivant aux abords des opérations amorcées, il peut notamment être pertinent de se fier aux propos de Charles Raymond lui-même, qui, lors d'une réunion passée a qualifié ce projet de « catastrophe », mentionnant au passage que non, (bien sûr que non), il ne vivrait pas à côté.

Considérant l'importance de la biodiversité et des espaces boisés pour combattre les îlots de chaleur (qui, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve où Ray-Mont Logistiques veut étendre ses opérations, sont parmi les pires à Montréal), comment est-il possible de laisser libre cours à ce projet ? Plutôt, avec la population et en concertation avec des spécialistes, il importe de redonner une vie plus vaste à cet immense espace. Les mesures de mitigation suggérées ne suffisent pas à atténuer les nuisances déjà rencontrées et celles à venir, si les demandes de dérogation sont acceptées. Comme résidente de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis près de 45 ans, c'est notamment pour ces raisons que je vous invite à constater l'impossibilité de rendre acceptable ce qui, tout simplement, relève de l'inacceptable.